

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1907/SG/FIN autorisant M. Mahamoud Ali Hoch à acquérir un terrain non bâti, sis à Ambouli – Titre foncier n°923.

n° 75-1907/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
16 octobre 1975

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1975

Date du numéro
10 novembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

M. Mahamoud Ali Hoch est autorisé à acquérir un terrain non bâti, sis à Ambouli, d'une superficie de 3000 mètres carrés environ et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 923 au nom de la succession Norbert.